

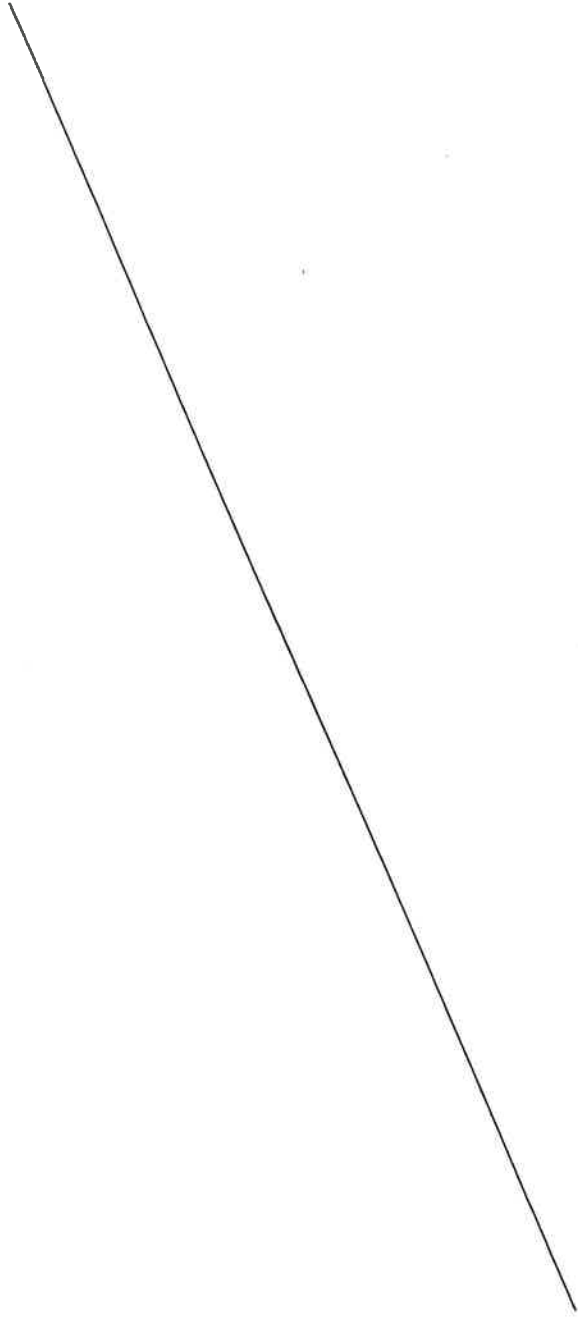


## AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du Centre administratif de la MRC le 18 janvier 2017, a adopté un règlement, à savoir :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 12-17

**Règlement abrogeant le règlement qui fixe le jour des sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Memphrémagog (règlement 6-06)**



Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 19 janvier 2017.

Guy Jauron  
Secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 12-17)

Je, soussigné(e), LOUISETTE TREMBLAY, secrétaire-trésorier(ère) / greffier(ère) de la municipalité de STUKELEY - SUD, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 26 JANVIER 2017, entre 9h et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 janvier 2017.

Signature : Louise Tremblay